



**CONSTRUCTIONS
DURABLES.
EN TOUTE
ASSURANCE.**

Impressum

Responsable d'édition: Rafael Stuker – ECA

Textes: Claudia Dormeier Freire – ECA

Graphisme: Florian Zumwald – www.tsoom.ch

Illustrations (p. 10): Mathieu Paillard – www.mathieu-paillard.com

Crédits photos: David Tuleu (couverture, pp. 6, 8, 11), Glenn Michel (pp. 3, 4, 9, 11), About Blank (p. 8), Fabrice Robin (p. 12)

Impression: PPF Paperforms SA – Villars-Ste-Croix

ECA
Prévenir Secourir Assurer

Etablissement d'assurance
contre l'incendie et
les éléments naturels
du canton de Vaud
Avenue du Grey 111
Case postale
1001 Lausanne

Siège T. +41 (0)58 721 21 21
Hotline service clients
T. +41 (0)800 721 721
www.eca-vaud.ch



SOMMAIRE

4.

POINT DE MIRE

Bien assurer une installation photovoltaïque et conseils de prévention

6.

À VOS CÔTÉS

Une assurance tout-terrain

7.

RÉFLEXE PRÉVENTION

Utiliser les batteries lithium-ion en toute sécurité

8.

ACTUEL

Un point d'entrée unique pour vos factures ECA

9.

LES POMPIERS J'ÉCOUTE

« On a le droit d'être surpris, mais pas disqualifié »

10.

À SAVOIR

Sapeurs-pompiers en entreprise: une réelle plus-value

11.

L'ANNÉE EN IMAGES

2023: quelques temps forts

UNE CONSTRUCTION DURABLE EST AUSSI UNE CONSTRUCTION RÉSISTANTE



Cent pour cent des bâtiments dans le canton de Vaud sont exposés aux risques liés aux dangers naturels et particulièrement aux phénomènes météorologiques. La nature nous le rappelle de plus en plus fréquemment. Les événements vécus l'été dernier à La Chaux-de-Fonds, tout près de chez nous, ont marqué les esprits. Nous ne sommes pas à l'abri de vivre des épisodes similaires dans notre canton et nous devons nous y préparer.

Cela passe en premier lieu par une prise de conscience des risques liés aux dangers naturels dans un contexte climatique qui évolue malheureusement défavorablement. Puis, comme le faisaient intelligemment nos ancêtres, il nous faut réapprendre à intégrer les risques tels que la grêle, l'inondation, le ruissellement, la tempête lorsque nous construisons et rénovons nos bâtiments. Cela concerne aussi bien les installations de type panneaux solaires et pompes à chaleur, que les ouvrages et les aménagements extérieurs tels que pergolas, arbres, piscines ou cabanes de jardin.

Pour être durable, un bâtiment se doit d'être efficient sur le plan énergétique, mais il doit aussi être construit solidement, en utilisant des matériaux résistants et de qualité, faute de quoi il faudra consacrer beaucoup d'énergie et de ressources pour le reconstruire. De nombreuses solutions innovantes existent et permettent aujourd'hui de se protéger et de minimiser les dégâts.

Ce défi, l'ECA veut le relever en étant à vos côtés afin que vous puissiez en discuter avec votre architecte, ingénieur ou fournisseur de matériaux. Notre Etablissement est là pour vous conseiller et vous aider financièrement. Votre sécurité nous tient à cœur. N'hésitez pas à nous solliciter.

Serge Depallens, directeur général

BIEN ASSURER SON INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Sophie Esposito, responsable des opérations assurance, nous explique comment une telle installation est assurée à l'ECA.

Quelles sont les normes suisses dans le cadre de l'assurance des panneaux solaires?

Il n'y a pas de norme d'assurance pour les panneaux solaires. Il y a, par contre, des normes constructives et différents niveaux de qualité, de résistance, de taille et de puissance des panneaux solaires.

Est-ce que ces installations sont automatiquement assurées à l'ECA?

Chaque souhait d'installation de panneaux solaires doit faire l'objet d'une demande officielle auprès de la commune. Selon la procédure décidée par cette dernière, l'ECA en sera averti mais la responsabilité d'annonce incombe toutefois en première ligne au client. Les travaux sont assurés dès leur démarrage et durant toute la durée du chantier, contre les risques incendie et éléments naturels. A la fin des travaux, nous adaptons la police d'assurance concernée.

Qu'est-ce qui est exactement assuré?

L'ECA assure tous les panneaux solaires en valeur à neuf. Il y a des exceptions, comme notamment en cas de grêle, les panneaux qui ne seraient pas au minimum de type RG3 (résistance grêle) seront indemnisés en valeur actuelle. Aucune indemnité n'est allouée en cas de préjudice économique résultant d'une perte d'énergie électrique consécutive à un événement assuré.

A quoi faut-il faire attention quand on en achète sur internet par exemple?

L'expertise et le conseil du vendeur en ligne doivent être garantis. La plupart des panneaux solaires ne revêtent pas de risques spécifiques s'ils sont posés par des professionnels. Idéalement, une visite du bâtiment qui va recevoir ces panneaux solaires devrait être réalisée par le prestataire, ne serait-ce que pour analyser le meilleur angle de pose, la puissance nécessaire, l'installation électrique déjà en place et le lieu d'installation d'éléments particuliers, comme des batteries de stockage.

Combien coûte cette assurance à l'ECA?

Les panneaux solaires sont en général considérés comme installations comprises dans la somme assurée du bâtiment. Aucune prime d'assurance particulière n'est calculée pour cette installation. Celle-ci vient par contre s'ajouter à la valeur globale du bâtiment, qui, il est vrai, augmentera du fait de la pose de panneaux solaires qui représentent une certaine somme d'assurance.



PANNEAUX SOLAIRES: NOS CONSEILS DE PRÉVENTION

A quoi un propriétaire doit-il penser en termes de prévention lorsqu'il veut installer des panneaux solaires? Réponses de Stéphane Farrugia, responsable technique opérations prévention à l'ECA.

A quoi faut-il faire attention lors de la pose?

Il y a globalement trois types de pose de panneaux sur les bâtiments:

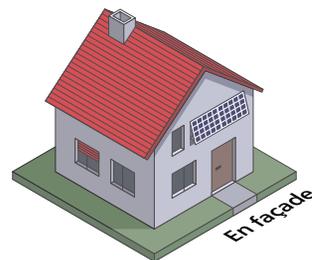
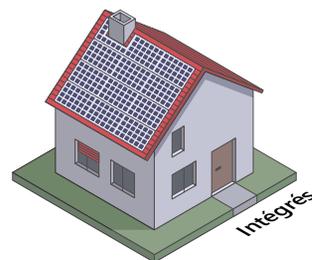
- en surimposition sur une toiture (le plus courant);
- intégrés à une toiture en remplacement des tuiles par exemple;
- en façade.

Dans chacun de ces cas, des spécificités, dues notamment à la géométrie et à l'affectation du bâtiment, au type de panneau, à la typologie et aux caractéristiques de l'élément de construction en support (toiture, couverture, façade...), peuvent avoir un impact sur le danger d'incendie. En effet, pour les panneaux intégrés à la toiture par exemple, un espace vide ventilé doit être calculé entre les panneaux et la sous-toiture. D'une manière générale, les états de la technique doivent être respectés tels que ceux issus de Swissolar, de l'Enveloppe des édifices Suisse, du guide 2001-15 de l'AEAI, et de la norme sur les installations à basse tension (Electrosuisse).

Quelques conseils à donner?

Nous conseillons aux propriétaires concernés de:

- mandater des entreprises compétentes, par exemple en se rapprochant d'associations professionnelles reconnues telles que Swissolar;
- utiliser du matériel certifié (estampillé CH ou CE);
- s'assurer de la bonne réalisation des vérifications des installations électriques et de la toiture après travaux par des contrôleurs habilités;
- lorsque les panneaux sont intégrés à une toiture, et en particulier si elle est existante, s'assurer que les principes de pose respectent les règles de sécurité (distance ou élément intermédiaire isolant) entre les parties chauffantes et les matériaux combustibles composant la charpente et/ou le support de couverture;
- disposer d'une documentation précise de l'installation détaillant notamment les actions et périodicités d'entretien;
- s'assurer que la pose de panneaux soit bien coordonnée entre l'installateur et un électricien reconnu. Dans le cadre des panneaux intégrés, il faut aussi impliquer le couvreur, seul compétent pour adapter, le cas échéant, la toiture.



Plus d'infos
Installation de panneaux solaires dans le canton de Vaud

UNE ASSURANCE TOUT-TERRAIN

L'ECA propose aux propriétaires un complément « Côté cour Côté jardin ». Il permet d'étendre sa couverture d'assurance et de limiter les conséquences financières en cas de sinistre incendie et éléments naturels. Explications d'Olivier Chenevert, expert en estimations immobilières.



Olivier Chenevert

Que couvre actuellement cette assurance complémentaire ?

Ce complément est facultatif et est lié à une police d'assurance bâtiment ; il couvre la parcelle sur laquelle le bâtiment est construit, ainsi que les objets facultatifs, et complète la couverture de base. Il cible particulièrement deux catégories de biens sur la parcelle, d'où son nom « Côté cour Côté jardin ».

Le côté « cour » se réfère au bâtiment assuré et particulièrement aux dommages causés par les courts-circuits sur les installations fixes, ainsi que les frais de démolition, de déblaiement et de traitement des gravats suite à un sinistre, sur le bâtiment ou les

aménagements sur la parcelle. Cela englobe également le traitement des déchets spéciaux.

Le côté « jardin » se réfère à la parcelle elle-même et ses aménagements, comme les arbres et arbustes, les surfaces engazonnées et aménagées, ainsi que les ouvrages extérieurs. Ce complément permet ainsi d'assurer les extérieurs même sans dommage au bâtiment assuré.

Que comprennent les ouvrages et aménagements extérieurs ?

Cela peut être la piscine enterrée, y compris son installation technique et sa couverture, ou les étangs et fontaines, les dallages, les murets et escaliers des aménagements extérieurs, ainsi que les clôtures, portails ou palissades sur la parcelle.

Tous ces ouvrages et aménagements extérieurs ne sont pas soumis à l'obligation d'assurance, mais les prestations « Côté cour Côté jardin » permettent d'étendre la couverture en incluant ces objets sur la parcelle à l'octroi d'une prestation pour un sinistre sans que le bâtiment soit touché.

Cette assurance couvre aussi les dommages causés par les courts-circuits aux installations fixes du bâtiment. Est-ce que cela comprend les panneaux solaires et les pompes à chaleur ?

— Les panneaux solaires et les pompes à chaleur sont assurés directement sur la police d'assurance bâtiment. Ainsi oui, en plus de la couverture d'assurance contre les dommages causés par l'incendie et les éléments naturels, ils seront indemnisés en cas de court-circuit. Une franchise de CHF 500.– sera perçue sur l'indemnité, celle-ci ne pouvant excéder CHF 5'000.–. Nos prestations interviendront comme complément aux frais de déblaiement (démontage et évacuation du matériel au besoin) sachant que ces derniers sont assurés, par l'assurance obligatoire, uniquement jusqu'à concurrence de 5% de l'indemnité allouée en cas de dommages au bâtiment.

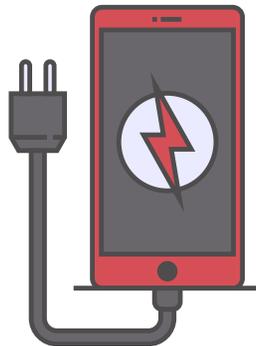


Plus d'infos
Découvrez les prestations du complément « Côté cour Côté jardin »

UTILISER LES BATTERIES LITHIUM-ION EN TOUTE SÉCURITÉ

Elles sont partout, dans nos trottinettes, nos vélos électriques ou encore les smartphones et les brosses à dents ; les batteries lithium-ion sont incontournables. Mais comment éviter le risque incendie ?

Les piles et batteries lithium-ion ont une densité énergétique beaucoup plus élevée que les batteries traditionnelles. Elles présentent, de ce fait, un potentiel de danger plus important que les piles classiques. La réaction est d'autant plus forte en cas d'erreur de manipulation ou de défaut technique.



De nombreux incendies se produisent lors de la charge. Il est important de toujours utiliser le chargeur d'origine.



La batterie doit être stockée à un endroit à l'abri des rayons du soleil.



Une batterie défectueuse doit être remplacée immédiatement.



LE BON RÉFLEXE

Les incendies d'accumulateurs sont très difficiles à éteindre.

Si cela arrive, il faut, dans la mesure du possible, tout de suite débrancher l'appareil concerné et l'isoler dans le local où il se trouve, notamment en fermant les portes. Si cela n'est plus possible, **immédiatement alerter les pompiers au numéro 118**. Se mettre ensuite le plus rapidement en sécurité.

Il est recommandé d'installer des détecteurs de fumée dans les pièces où des batteries sont chargées.

Plus d'infos via le QR code



Un point d'entrée unique pour vos factures ECA

Depuis le 1^{er} septembre 2023, une nouvelle équipe a été mise sur pied. Son nom ? Le Pôle Facturation Clients. Sa fonction première ? Répondre à toutes vos demandes concernant vos factures de l'ECA. Que ce soit pour un décompte, une demande de délai, un remboursement ou pour toute autre question liée à la facturation, ils sont là pour vous !

Pour les contacter :

T. +41 (0)800 721 721

(sélectionnez 4)

facture@eca-vaud.ch

www.eca-vaud.ch/contact/

Pensez à avoir votre numéro de client sous la main avant de les contacter, cela facilitera le traitement de votre demande ! Vous trouverez votre numéro de client sur votre facture annuelle. Il est composé de 10 chiffres séparés par des points de deux en deux.



En haut : Renaud Bezençon, Chloé Bonnin, Véronique Moullet. En bas : Xavier Roche, Maxime Marques Ferro, Ana De Lima.

Bien plus qu'une simple carte postale...

Constatant une recrudescence des dégâts provoqués par les éléments naturels, l'ECA souhaite sensibiliser à nouveau les propriétaires sur l'existence du « Fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels » via une campagne spécifique.

Cette action sera menée en 2024 auprès de certains propriétaires concernés au moyen d'une carte postale envoyée à domicile, contenant les informations nécessaires et un renvoi vers des pages internet spécifiques. Ce fonds est mis à disposition de tous les propriétaires vaudois (privés,

institutions, entreprises, communes). Il vise à orienter vers des mesures de protection adéquates. Il permet d'attribuer une participation financière au projet de protection du bâtiment. Celle-ci peut se monter jusqu'à 50% des coûts nécessaires à la mise en place des mesures de protection, y compris l'étude préliminaire et les éventuels suivis de travaux. Le fonds peut être mis en œuvre pour tous les dangers naturels assurés par l'ECA, mais il est particulièrement intéressant pour les dangers météorologiques tels que les inondations, la tempête et la grêle.



Plus d'infos
Fonds d'encouragement
éléments naturels

« ON A LE DROIT D'ÊTRE SURPRIS, MAIS PAS DISQUALIFIÉ »

Florian Cuche a pris ses fonctions d'inspecteur cantonal en janvier 2023. Il revient sur la super cellule orageuse qui a balayé La Chaux-de-Fonds l'été dernier et sur l'avantage d'avoir réuni les centrales d'urgence du canton dans un seul et même endroit.



Colonel Florian Cuche, inspecteur cantonal

Quel bilan faites-vous après cette première année en tant qu'inspecteur cantonal ?

J'ai la chance de reprendre les rênes d'un système défense incendie et secours qui fonctionne bien. Mon mode de fonctionnement est différent de mes prédécesseurs et j'espère amener cette nouvelle sensibilité pour parfaire encore ce qui peut l'être. J'ai rencontré ces derniers mois l'ensemble des SDIS du canton pour analyser ce qui peut être fait dans ce sens. Je considère que ma mission est de leur donner les meilleures conditions pour qu'ils puissent assurer, à leur tour, pleinement leurs missions.

L'été dernier, une violente tempête s'est abattue sur La Chaux-de-Fonds; comment avez-vous vécu cet épisode ?

Dès que nous avons su ce qui se passait exactement et réalisé l'ampleur du phénomène, nous avons tout de suite pris contact avec nos homologues à Neuchâtel pour mettre à leur disposition le matériel complémentaire et les sapeurs-pompiers dont ils avaient besoin.

Et si un tel événement météo se produisait dans notre canton ?

On a le droit d'être surpris mais pas disqualifié. Le chaos peut durer quelques instants, mais ensuite, nos processus pour le sauvetage des personnes, des animaux et des biens doivent prendre le dessus. Nous avons des schémas avérés et rôdés, qui ont fait leurs preuves et qui sont régulièrement exercés et améliorés.

Est-ce que le fait d'avoir réuni les centrales d'urgence dans un même endroit change la donne ?

Effectivement, nous avons la chance d'avoir à présent toutes les cen-

trales d'urgence du canton réunies au même endroit dans notre siège à la Blécherette, ce qui est unique en Suisse. Chaque centrale reste sous sa conduite métier, mais le fait d'utiliser le même espace accentue la collaboration. L'EMCC, l'Etat-Major cantonal de conduite, qui pilote les engagements extraordinaires, a aussi ses infrastructures dans nos locaux. Tout cela facilite la montée en puissance des opérations de secours.

Quels axes voulez-vous améliorer dans les années à venir ?

Nous allons encore plus mettre l'accent sur les nouvelles technologies. Nous travaillons par exemple avec des drones afin de nous aider à prendre les meilleures décisions en intervention. Avec l'évolution de l'état de la technique (stockage stationnaire d'énergie, véhicule à carburant alternatif, etc.), nous devons également adapter nos procédures d'intervention. Toutes ces mesures doivent avoir comme ligne directrice la simplicité afin de s'imbriquer totalement dans le système du sapeur-pompier volontaire cher à mon cœur.

SAPEURS-POMPIERS EN ENTREPRISE: UNE RÉELLE PLUS-VALUE

Il arrive qu'une entreprise ou une commune hésite à accepter qu'un collaborateur s'engage comme sapeur-pompier volontaire par crainte de devoir le libérer pendant les heures de travail en cas d'urgence ou d'exercice. Or, un tel employé est précieux.

Dans le canton, la défense incendie repose principalement sur le volontariat, en parfaite complémentarité avec les sapeurs-pompiers professionnels lausannois. Les volontaires sont des hommes et des femmes qui consacrent une partie de leur temps au service de la population.



PRATIQUE

Vous avez des collaborateurs qui sont sapeurs-pompiers ?
Affichez votre rôle citoyen et votre soutien au système de milice en arborant le label « Employeur Partenaire ».

Plus d'informations
sur www.118-info.ch
ou via le QR code



Un collaborateur qui est aussi sapeur-pompier volontaire :

- **A une bonne résistance au stress**; il garde son sang-froid et sait faire face aux difficultés.
- **Est un collaborateur solidaire et responsable**; en intervention comme au travail, il ne laisse jamais personne sur le carreau.

- **Fait preuve de leadership**; au fil de son engagement et grâce à diverses formations, il parfait son leadership, ainsi que ses compétences de conduite.
- **Connait les gestes de premiers secours**; en dehors de la maîtrise de début d'incendie, il sait agir en cas de malaise cardiaque ou de blessures par exemple.



2023: QUELQUES TEMPS FORTS



Mars

Le salon Habitat-Jardin était de retour, après quatre ans d'absence, à Beaulieu. L'ECA était présent avec un stand pour répondre aux questions des propriétaires vaudois et donner des conseils pratiques. Des conférences sur la prévention incendie et éléments naturels ont aussi été proposées. L'Etablissement sera de nouveau présent pour ses clients lors de l'édition 2024 (du 14 au 17 mars).



Avril

Réceptionnés depuis plus de vingt ans dans les locaux de Pully, les appels d'urgence au 118 sont désormais traités dans le nouveau Centre de traitement des alarmes situé dans notre siège à la Blécherette. La première des centrales d'alarme à s'être installée est ainsi pleinement opérationnelle dans ce nouvel environnement depuis le 26 avril 2023.



Mai

Quelles sont les attentes de la nouvelle génération vis-à-vis des employeurs? Plusieurs personnalités se sont exprimées autour de Claude Ansermoz, rédacteur en chef de 24 heures, qui a animé cette conférence grand public: *Gabriel Saurer*, de la société 23bis, *Delphine Perriard* et *Aline Wagner*, responsables RH à l'ECA, notre maturant *Luca Schlienger* et *Armand Brice Kouadio*, professeur de gestion des ressources humaines à la HEG.

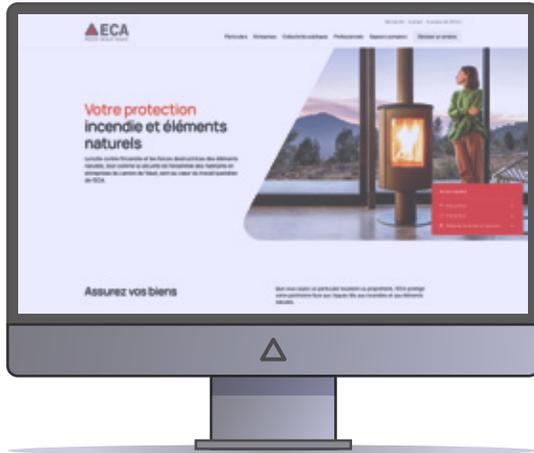


Septembre / Octobre

La Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG) a été la deuxième centrale à s'installer au siège de l'ECA dans la nuit du 19 au 20 septembre, suivie par la Centrale des appels sanitaires urgents (CASU) 144 en octobre. La Centrale vaudoise de police (CVP), ainsi que la Centrale de gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (CGTA) sont arrivées à la fin de l'année.

LE SITE INTERNET DE L'ECA A FAIT PEAU NEUVE

Lancé en juin dernier, le nouveau site offre un design moderne et plus axé sur les besoins des utilisateurs. Il répond ainsi aux attentes des clients et partenaires.



20'000 utilisateurs en moyenne consultent le site de l'ECA chaque mois. Plus de 50% des assurés vaudois l'ont ainsi déjà visité.

118 c'est le nombre de pages (joli hasard!) qui le composent.



Rendez-vous sur notre nouveau site!

GRAND CONCOURS ECA

Gagnez 25x2 billets pour le spectacle « 20.000 Lieues sous les mers » d'après Jules Verne au Théâtre du Jorat à Mézières le samedi 25 mai 2024 à 20h00.

Pour tenter de gagner deux places, scannez le QR code et répondez à la question suivante:

Les batteries lithium-ion peuvent être stockées:

A) N'importe où B) A l'abri du soleil



[www.eca-vaud.ch/
grand-concours-eca](http://www.eca-vaud.ch/grand-concours-eca)

**Dernier délai de participation:
15 mars 2024**



Ce spectacle pour acteurs et marionnettes nous embarque à bord du Nautilus, vaisseau légendaire tenant à la fois du monstre marin et du navire de pointe commandé par le Capitaine Nemo. Il va entraîner son équipage dans un tour du monde des océans, où l'expérience scientifique se mêle à la poésie des grandes profondeurs.

Le programme de la saison 2024 du Théâtre du Jorat sera dévoilé le 29 février: www.theatredujorat.ch